



Union du Sport Scolaire Polynésien



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

L'Union du Sport Scolaire Polynésien, association de forme juridique (type loi 1901), ayant son siège à la Direction Générale de l'Education et des Enseignements – Pirae – Polynésie Française et identifiée par le numéro de Tahiti : 185462, BP 51141 – 98 716 PIRAE – dénommée ci-dessous U.S.S.P., représentée par **Monsieur Éric TOURNIER**, agissant en qualité de Président, et **Monsieur François DHERBÉCOURT** agissant en qualité de Directeur

d'une part,

Et

La S.A. INTERSPORT, dont le siège social est situé à Papeete, immeuble NAUTISPORT – ZI de Fare Ute, ayant comme adresse de correspondance la P 62 – 98 173 PAPEETE, Tél : 40 42 04 93, Fax : 40 42 26 32.

Représentée par Madame **Stéphanie AGUDELO** agissant en qualité de superviseur du magasin.

d'autre part

IL A ETE CONVENU ET DECIDE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet et durée du contrat

L'U.S.S.P. choisit la S.A. INTERSPORT comme partenaire commercial. Un bilan du partenariat sera fait chaque fin d'année scolaire.

Article 2 : Engagements du partenaire

La S.A. INTERSPORT s'engage à fournir et octroyer une remise de :

20% à l'USSP pour ses achats en règlement comptant sur tout le magasin hors produits locaux et promotions en cours.

15% aux associations sportives scolaires rattachées à l'USSP pour leurs achats en règlement comptant, sur tout le magasin hors produits locaux et promotions en cours.

10% aux professeurs d'EPS animateurs d'AS, sur tout le magasin hors produits locaux, rayon cycle, promotions en cours et gros matériel Musculation et Fitness.

ER

SA

Fournir du matériel publicitaire de la société : banderoles INTERSPORT, oriflammes INTERSPORT.

Le magasin Intersport s'engage à ouvrir un compte **REGLEMENT COMPTANT** au nom de l'USSP signataire du contrat et à fournir en fin d'année des médailles, récompenses, lots divers et/ou autre matériel selon accord des 2 parties à hauteur de **15%** du Chiffre d'Affaires (CA) annuel dégagé sur le « dit » compte par le cumul des achats effectués par l'USSP, les AS rattachées, les professeurs d'EPS concernés.

Article 3 : Engagements de l'U. S. S. P.

L'USSP s'engage à communiquer cet accord à tous les professeurs et élèves licenciés, à donner une mise à jour des nouveaux collaborateurs si nécessaire et à réserver cette offre exceptionnelle à l'usage unique des AS et des professeurs d'EPS.

L'USSP s'engage à préconiser INTERSPORT comme partenaire auprès de ses animateurs d'AS (professeurs d'EPS).

Article 4 : Obligations du partenaire

L'USSP s'engage à faire la promotion du magasin Intersport lors de ses manifestations et/ou événements sportifs (banderoles, oriflammes, mises à disposition par le magasin), sur le site internet de l'USSP, le PARAU API de l'USSP, la page Facebook de l'USSP et au sein des AS rattachées.

Article 5 : Facturation et prix

La remise est strictement professionnelle pour l'USSP et pour les AS rattachées.

La remise est strictement personnelle pour les professeurs d'EPS animateurs des associations sportives affiliées à l'USSP.

Article 6 : Règlement - Délais

La remise est consentie pour un règlement au comptant. C'est-à-dire le jour même de l'achat et en une seule fois.

Article 7 : Durée du contrat et résiliation

Le présent contrat est consenti et accepté par les 2 parties pour une durée de 1 an à compter de la date de la signature.

Le présent contrat pourra être résilié sans délai, de plein droit et sans mise en demeure par l'une ou l'autre des 2 parties dans l'hypothèse d'un manquement à un des articles sus cités.

Article 8 : Fin de contrat

A la fin du contrat, il n'y aura pas de tacite reconduction.

Un bilan de collaboration sera fait entre les 2 parties afin de définir les termes d'une possible reconduction qui fera l'objet d'un avenant.

Article 9 : Modification

Toute modification, de quelque nature que ce soit, fera l'objet d'un avenant.

Fait en deux (2) exemplaires à Pirae, le 6/10/2022

S.A. INTERSPORT

Superviseur magasin

Union du Sport Scolaire
Polynésien
Le Président

Union du Sport Scolaire
Polynésien
Le Directeur



Stéphanie AGUDELO



Éric TOURNIER



François DHERBECOURT



INTERSONE
NBS CENTER - WASH DC
JUN 23 1964